

Dérèglement du déficit en 2013

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a déclaré que, *“malheureusement, du fait de l'absence de croissance”*, la Cour des comptes avait raison de craindre un dérèglement du déficit public en 2013 par rapport aux prévisions. Interrogé sur la mise en garde de la Cour des comptes, qui juge que le déficit public de la France pourrait dépasser les 3,7% du produit intérieur brut prévus dans le Programme de stabilité européen, le chef du gouvernement a déclaré: *“Je pense que, pour 2013, malheureusement, du fait de l'absence de croissance, ce que dit la Cour des comptes est vrai”*.

Le jeu de tirage Rapido totalement supprimé

Rapido, considéré par les spécialistes comme l'un des jeux les plus addictifs avec un tirage toutes les deux minutes et demi, sera totalement supprimé début 2014, a annoncé La Française des Jeux (FDJ). A cette date, il sera remplacé par Amigo dont le déploiement progressif avait commencé en novembre 2010. Jusqu'au début de l'année 2014, les DOM et la Polynésie seront les derniers territoires à pouvoir jouer au Rapido, jeu de tirage retransmis en direct sur écran dans les points de vente (cafés et bars-tabacs), jusqu'au début de l'année 2014, a précisé la FDJ dans un communiqué.

Concours de création d'entreprises innovantes

En 2013, l'Incubateur Régional de la Technopole de La Réunion fête ses 10 ans de projets incubés. A cette occasion, elle met en lumière les entreprises innovantes créées ainsi que les porteurs de projets, et lance un concours pour stimuler les initiatives de création d'entreprises innovantes à La Réunion et faire émerger des projets de startups qui représentent un fort potentiel de croissance et d'emplois pour les années à venir. Depuis 10 ans, 50 projets sont passés par l'Incubateur dans des secteurs variés : 10 projets dans le secteur agroalimentaire, 15 en lien avec l'Environnement, 6 avec la Santé et les Biotechnologies et 19 dans le secteur des TIC. Les 38 projets sortis ont donné naissance localement à 27 entreprises. Infos et inscriptions : www.entreprises-innovantes.re
Clôture des inscriptions le 31 juillet 2013. Audition des candidats mi-septembre. Cérémonie de remise des prix fin septembre.

ÉCONOMIE

“L'Outre-mer ne demande pas la charité, mais l'équité !”

En visite à La Réunion, Jean-Pierre Philibert, président de la Fédération des Entreprises d'Outre-mer (Fedom), a pu rencontrer les acteurs locaux de secteurs d'activité clés de l'île, tels que le bâtiment ou le tourisme. L'occasion de s'exprimer sur le maintien de la défiscalisation, d'exprimer ses réticences par rapport à la création d'un nouveau crédit d'impôt, d'évoquer les moyens de booster le tourisme à La Réunion, et surtout d'écouter les doléances des professionnels ultramarins pour mieux défendre leurs intérêts à Paris.

“Sceptique” sur l'expérimentation du crédit d'impôt

Les annonces du Premier ministre Jean-Marc Ayrault ont donné une tonalité bien particulière à la visite réunionnaise du président de la Fédération des Entreprises d'Outre-mer (Fedom). Jean-Pierre Philibert, a réservé l'un de ses premiers rendez-vous aux professionnels du secteur de la construction. Si l'annonce du maintien des dispositifs de défiscalisation pour le logement social est perçue comme rassurante, de nombreuses interrogations demeurent, notamment sur la forme que prendra l'expérimentation du crédit d'impôt. Par ailleurs, les acteurs locaux réclament toujours le renforcement du Duflot-Dom pour relancer le logement intermédiaire. Jean-Pierre Philibert a assuré qu'il porterait les doléances des Réunionnais à Paris “avec conviction”.

“À ce stade-là je m'interdis d'être pessimiste”, a déclaré Jean-Pierre Philibert, président de la Fedom. Se félicitant des décisions prises par le Gouvernement sur la défiscalisation dans les départements d'Outre-mer et notamment de *“la manoeuvre de Jean-Claude Fruteau”*, le représentant de la fédération estime qu'il reste encore un certain nombre de points à éclaircir et des ajustements à apporter par rapport aux spécificités locales.

“L'Outre-mer ne demande pas la charité, mais l'équité !”, a-t-il affirmé devant les acteurs du monde du BTP. Au-delà du maintien de la défiscalisation, le Premier ministre a annoncé que ce dispositif serait couplé à un système de crédit d'impôt pour les grandes entreprises et les bailleurs sociaux, expérimenté à partir du 1er janvier 2014.

Tout en saluant le maintien de la défiscalisation, qualifié “d'avancée”, Jean-Pierre Philibert, estime encore “floues” les conditions du mixage entre défiscalisation et crédit d'impôt et ne cache pas sa perplexité sur la mise en oeuvre de cette formule. Les banques locales joueront-elles le jeu ? Disposeront-elles des fonds suffisants pour assurer ces crédits

d'impôts ? *“Le premier souci est la non-immédiateté du crédit d'impôt, de plus les banques locales sont des banques de plein exercice, ce n'est pas sûr qu'elles aient la collecte suffisante nécessaire et les règles bancaires font qu'elles ne peuvent pas se refinancer sur la Métropole”*, explique Jean-Pierre Philibert.

Pour un renforcement du Duflot-Dom

Si le statu quo sur une partie de la défiscalisation est synonyme de soulagement pour les acteurs du BTP, cela leur paraît insuffisant pour engager une véritable relance des investissements. Rappelant la crise traversée par le secteur de la construction réunionnais depuis maintenant 4 ans avec près de 8 000 emplois détruits, Bernard Sirieux, président de la Fédération Réunionnaise du BTP, considère

“ Les règles bancaires font qu'elles ne peuvent pas se refinancer sur la Métropole... ”

indispensable la réévaluation du plafonnement de la défiscalisation au titre du Duflot-Dom à 18 000 euros, comme dans l'ancien dispositif Scellier et *“de veiller à ce qu'il y ait en permanence l'écart de 8 000 euros avec le plafond en vigueur en Métropole”*.

“Le logement social ne règlera pas à lui seul le problème du logement à La Réunion, ni la crise que connaît le secteur du bâtiment”, estime Bernard Sirieux. Sans cette adaptation, la construction des 4 500 logements sociaux annoncés et des 1 500 logements intermédiaires ne sera pas possible, tout comme la création d'emplois, estime-t-il. Les acteurs du BTP se sont également prononcés pour l'extension du principe de la défiscalisation à la réhabilitation de l'habitat insalubre. Près de 1 000 logements sociaux auraient besoin d'une remise aux

normes. Autre problème soulevé par les professionnels : le manque de visibilité sur le long terme, puisqu'aucune échéance n'a été donnée par le Gouvernement sur le maintien de la défiscalisation.

Favorable à “une moralisation” de la dé Fisc

Plaidant pour “une moralisation” de la défiscalisation, Jean-Pierre Philibert considère qu'elle doit tout de même rester sur le modèle de base pour stimuler les investissements en Outre-mer. Pour lutter contre “l'évaporation” de l'argent public estimée à environ 30 % des sommes défiscalisées, le président de la Fedom se prononce pour davantage de contrôles.

Cela induit de mettre en place un régime déclaratif renforcé (document consigné par l'entreprise et l'investisseur) pour s'assurer que l'opération a bien eu lieu, un agrément à partir du premier euro (contre 250 000 euros aujourd'hui) pour les secteurs dits “sensibles” tels que le transport.

“De plus, la profession est prête à plus de transparence avec la signature d'une charte de déontologie et une liste officielle de cabinets de

défiscalisation, dont le sérieux serait garanti par Bercy”, précise-t-il, avant d'ajouter que *“la défiscalisation n'est pas une niche fiscale”*. Une maxime qu'il applique également au secteur du tourisme. Les professionnels réunionnais réclament la reconnaissance des activités para-touristiques au titre de la Lodeom et davantage de coordination sur la communication faite par rapport à la destination Réunion. Pour rendre plus compétitif le tourisme réunionnais, le président de la Fedom mise sur une amélioration des tarifs de la desserte aérienne, ainsi que la mise en place d'un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) à 24 %, en raison d'une *“surexposition à la concurrence”*, notamment avec des prestations mauriciennes moins chères dues à un coût salarial moins élevé.

G. Cohignac